



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2020

Convocations du 18 NOVEMBRE 2020

Présents : Mme Brigitte LIGNEY, M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, Mme Salomé CLERC, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, M. Julien ROUBLOT

Excusés : M. Romain DONIER, Mme Monique MOREAU

Secrétaire : M. Dimitri COULOUVRAT

Mme le Maire propose de modifier l'ordre du jour, ce qui est accepté par les membres du Conseil municipal.

1. DELIBERATION : PAIEMENT HONORAIRES CABINET ANDRE

Mme le Maire informe que le Cabinet André, suite à une procédure de marché public, a été retenu en 2017 afin de réaliser une étude du réseau d'assainissement de la rue des Jonquilles. Mais suite à des difficultés et la nécessité d'engager des investigations supplémentaires, ce dernier n'a pu mener son travail jusqu'au bout et a proposé à la mairie de résilier le contrat. Le 26 novembre 2019, le Conseil a accepté la proposition du Cabinet de régler le montant de 2 000,00 € pour les frais engagés et les études réalisées. Le 26 novembre 2019, le Conseil a accepté la proposition.

Après une étude du contrat signé, dans le but d'une bonne gestion des deniers publics et considérant que dans le cadre du marché, ont été réalisées les missions PRO / autorisation + demande de subvention d'un montant de 1 500,00 € HT, Mme le Maire propose de régler ce montant au Cabinet André.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

2. DELIBERATION : TRANSFET COMPETENCE PLUI A LA CCPR

Mme le Maire expose aux membres du Conseil que la CCPR n'a pas pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais ajoute que la Communauté de Communes deviendra compétente de plein droit le premier jour de l'année suivante l'élection de son président, suite au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021.

Cependant, la loi organise, à nouveau, une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations prises en compte seront celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Pour tenir compte des circonstances actuelles, la loi 14 novembre 2020 sur l'état d'urgence sanitaire, reporte ce transfert de compétence du 1er janvier au 1er juillet 2021.

Suite à cet exposé, les membres du Conseil municipal, et en tenant de la charge de travail au sein de la CCPR, décide de refuser, à l'unanimité, ce transfert de compétences et charge Mme le Maire d'accomplir toutes les formalités requises et de transmettre cette délibération à la CCPR.

3. DELIBERATION : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mme le Maire rappelle que la commission est composée de trois membres : 1 délégué de l'administration, 1 délégué du Tribunal judiciaire (qui ne doivent pas être membres du Conseil municipal) et d'un troisième membre désigné au sein du Conseil municipal (hors maire et adjoints) dans l'ordre des résultats des élections municipales de Mars 2020. Si personne n'est volontaire, le plus jeune des membres sera désigné. Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme Monique MOREAU.

Mme le Maire, tenant compte du fait qu'il faille désigner de nouveaux représentants pour éviter le renouvellement sans discontinuité des mêmes membres, informe que M. Éric HOUSER et Mme Patricia CHOPARD-LALLIER, après avoir accepté, sont les deux autres membres de ladite Commission.

4. DELIBERATION : INTERVENTION DES EMPLOYES COMMUNAUX DANS LE CADRE DE L'ASSAINISEMENT CHEZ DES PARTICULIERS – MONTANT SOUMIS A LA TVA

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par une délibération du 12 avril 2018, ledit Conseil avait décidé de déterminer le montant du forfait pour les interventions manuelles chez les particuliers sur les réseaux eau et assainissement à 150.00 € mais sans préciser si ce montant était HT ou TTC. Aussi et après délibération, les membres décident d'ajouter la TVA et de passer le montant de l'intervention à 165,00€ TTC et autorisent Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires suite à cette décision.

COMPTES-RENDUS

Commission réseaux : Schéma Directeur d'Assainissement

Mme Valérie EL NIESS informe le Conseil, qu'en raison d'arrivée d'eaux claires en grande quantité à la station d'épuration à Noël-Cerneux, il est nécessaire d'étudier notre réseau d'assainissement et de réaliser un schéma directeur d'assainissement. Dans le but d'obtenir le soutien financier du Département et de l'Agence de l'Eau, ce schéma doit se faire en concertation avec la commune de Noël-Cerneux et une convention entre les deux communes doit être établie.

Commission cérémonie et culture / CCAS : Intention pour les aînés

M. Florian GAIFFE, informe que suite à l'annulation du repas des aînés en raison de l'épidémie de la COVID-19, une papillote géante contenant du vin, chocolat et du fromage sera distribuée aux aînés le samedi 28 novembre par les membres de ladite commission et du CCAS. Le bon cadeau d'une valeur de 30,00 € leur sera remis. Les employés communaux ainsi que les 5 jeunes en ADAPEI auront également une intention : une papillote et bon d'achat d'une valeur de 50.00 € pour les premiers et de 60.00 € pour les seconds.

Commission cadre de vie : Réflexion sur le cimetière

M. Dimitri COULOUVRAT informe que la commission cadre de vie a rédigé un cahier des charges quant aux travaux d'aménagements du cimetière. Afin de proposer un endroit à la fois agréable et propice au recueillement et sur la base d'une projection de 10 à 15 ans, la commission propose que ces travaux portent sur :

- une réorganisation du cimetière avec la création de deux espaces distincts, un dédié aux tombes / caveaux et un autre au columbarium et cavurnes, nécessitant le déplacement du columbarium,
- la réfection des allées existantes / création d'allées favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en tenant compte de l'ouverture frontale de certains caveaux. Le choix se portent sur des dalles enherbées et du béton désactivé,
- la réfection du caveau communal (monument et croix),
- la réfection des espaces inter-tombes et tombes – mur,
- la création d'un jardin du souvenir,
- une végétalisation du cimetière en tenant compte de sa taille modeste et un aménagement paysager

Commission bâtiment : Ecole et chaufferie

Mme Valérie EL NIESS informe les conseillers que les visites faites aux Ecorces et à Loray ainsi que la rencontre avec le producteur de plaquettes A'TOUT BOIS du Russey ont conforté les membres de la commission bâtiments de réaliser une chaufferie à plaquettes plutôt qu'à granules. Nécessitant une chaudière d'appoint, les élus décident, après discussions, de prendre deux chaudières en cascade avec un ballon tampon, une moyenne et une petite afin de régler le problème de sous-régime.

Par ailleurs, Mme EL NIESS précise que suite à une discussion avec Mme JONNARD, les travaux sur les bâtiments communaux se feront en deux temps : d'abord, celui de l'école puis le bâtiment de la mairie qui sera réaménagé pour intégrer deux nouveaux appartements communaux.

La rédaction du dossier de consultation est en cours et une réunion des financeurs pourrait avoir lieu dès décembre. Les consultations des entreprises devraient être lancées courant janvier.

Bibliothèque : Achats de livres

M. Dimitri COULOUVRAT rappelle aux membres du Conseil qu'un budget de 800,00 € avait été défini pour l'acquisition de livres. Cette année, des livres documentaires pour enfants ont été achetés pour un montant de 437,00 € auprès de la librairie « LES 3 SOUHAITS » à Morteau. Par ailleurs, après avoir été sollicité par les enseignants de l'école intercommunale afin de pouvoir mener une activité avec les élèves, des ouvrages de littérature jeunesse ont été également commandés auprès de la même librairie pour un montant de 285,00 €. Une fois l'activité réalisée, ces livres intégreront les collections de la bibliothèque communale. L'année prochaine, le budget qui devrait rester identique, sera consacré à l'achat de livres pour adolescents et adultes.

QUESTIONS DIVERSES

Suivi des travaux de la rue de la Limonaderie

Mme le Maire informe que les marquages au sol ont tous été réalisés et que l'écran végétal sera planté en décembre.

Petite salle des Tilleuls / bibliothèque

Suite aux travaux réalisés par les employés communaux dans la petite salle des Tilleuls (suppression de l'ancienne douche), un rangement sera créé afin de le mettre à disposition du périscolaire. La commission bâtiment contactera les entreprises afin d'obtenir des devis et travaillera aussi sur la bibliothèque quant à son réaménagement et à l'achat de meubles.

Ralentisseur sur la Départementale D437

M. Florian GAIFFE informe qu'il a rencontré deux bureaux d'études pour la réalisation d'un ralentisseur sur la Départementale D437. L'installation de cet équipement sera aussi l'occasion de faire un quai de bus pour les personnes à mobilité réduite, de refaire les conduites d'eau et poursuivre l'enfouissement des réseaux secs rue du Clos de la Vie.

Travaux de l'église

Mme le Maire informe que les travaux pour lutter contre les infiltrations d'eau seront réalisés très prochainement par LJ Toiture de Montlebon.

Panneaux de rue

Mme le Maire informe que deux panneaux de rue pour le Clos Mercier, les numéros pour ledit lotissement et ainsi deux panneaux pour la rue de la Limonaderie ont été commandés. Le montant de la facture s'élève à 1308,00 € TTC – Signaux Girod à Champagny.

Bulletin municipal

M. Dimitri COULOUVRAT présente aux membres du Conseil le projet d'un bulletin municipal qui serait distribué en janvier.